Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_14_31032026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2026

Nombres de membres :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Absent(s) : 0*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 11*

Date de la Convocation: 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars à dix-neuf heures zéro minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier Mérot - Maire.

Étaient présents :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine
LE HÉGARAT Yvon
PENNORS Dominique
GUÉNÉGOU Catharina
COSSON Nathalie
BERTHOUD Jérôme
POSTOLLEC Marine

Absents excusés : sans objet

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de onze membres.

DCM N°13 – 31/03/2026 : Election de la commission d'appel d'offres

Exposé des motifs :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire doit être choisi par une commission d'appel d'offres.

Vu les dispositions des articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des collectivités territoriales;

Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit comporter en plus du maire - président de droit -, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin de liste.

La liste unique proposée présente :

Titulaires	Jean-Pierre LE ROY - Dominique PENNORS - Nathalie COSSON
Suppléants	Valérie GRANGIENS - Yvon LE HÉGARAT - Catharina GUÉNÉGOU

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260331-DEL_14_31032026-DE

Après avoir procédé au vote, les membres suivants sont déclarés élus, avec Monsieur Olivier MÉROT - Maire -, président de droit de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Jean-Pierre LE ROY - Dominique PENNORS - Nathalie COSSON
Suppléants	Valérie GRANGIENS - Yvon LE HÉGARAT - Catharina GUÉNÉGOU

Nombre de votants : 11	*Contre : 0*
Pour : 11	*Abstention : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie Cosson

Le Maire,

Olivier Mérot

MAIRIE DE SAINT-[illegible] (Côtes d'Armor)